



**DEPLACEMENT DES PERSONNES HANDICAPEES**

Ce centre regroupe les remboursements de frais pour le déplacement de toute personne reconnue handicapée, vers l'établissement du réseau de la santé et des services sociaux ou le lieu le plus approprié et le plus rapproché offrant les services d'évaluation, d'adaptation-réadaptation, de diagnostic ou de traitements liés aux limitations fonctionnelles résultant d'une déficience et identifiés au plan de services.

**COUTS**

- Fournitures et autres charges:
  - . remboursement des frais de transport par automobile (incluant les frais de stationnement, s'il y a lieu), par taxi ou autres modes de transport
  - . remboursement des frais d'hébergement
  - . remboursement des frais de repas
  - . remboursement des frais de déplacement, d'hébergement et de repas de l'accompagnateur

-----  
**Notes :**

- 1) En CLSC et CR, les charges des activités reliées à l'émission des chèques, au contrôle et à la validation des requêtes de paiement sont imputées, selon le cas, aux sous-centres d'activités 7152 "Gestion et soutien aux autres programmes ou 7153 – Gestion et soutien aux programmes – CR.
  - 2) L'ensemble des sous-centres 7391 et 7392 (CLSC - CH - CR) forme le centre d'activités 7390.
- 

**UNITÉ DE MESURE** B) L'usager

Relevé

C'est le total des usagers compilés dans les sous-centres 7391 et 7392.

CLSC - CH - CR

Mise en vigueur le :	Révisé le :	Volume	Chapitre	Page
94-04-01	99-04-01	01	04	01